

## Commune de MITTELBERGHEIM

### Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2013.

---

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose d'inclure le point suivant dans l'ordre du jour :

- Droits de préemption :  
Réf. 154/2013 – Me POLIFKE à Barr : Mme SELTZ Lilly / M. RIEFFEL Lucas à Mittelbergheim

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout du point ci-dessus.

#### **D1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Celui-ci a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

#### **D2 – Droits de préemption**

1. Réf. 152/2013 – Me BAUDELET - Hayange : Monsieur SELTZ Fernand / M. GATINET et Mlle ERMAN à Strasbourg

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- renonce au droit de préemption pour les parcelles section 2 n° 53 d'une contenance de 0,57 ares.

2. Réf. 153/2013 – Me POLIFKE à Barr : M. KLEIN Samuel / M. ENAUX et Mme MICHEL à Barr

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- renonce au droit de préemption pour les parcelles section 1 n° 176/16 et 174/16 d'une contenance totale de 4,48 ares.

3. Réf. 154/2013 – Me POLIFKE à Barr : Mme SELTZ Lilly / M. RIEFFEL Lucas à Mittelbergheim

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- renonce au droit de préemption pour les parcelles section 3 n° 3 d'une contenance de 7,12 ares.

#### **D3 – Personnel communal : Renouvellement contrat de Mme PICOT Agnès**

Le contrat d'engagement annuel de Mme PICOT Agnès, agent contractuel, viendra à échéance au 28 février 2014. M. le Maire propose de le renouveler pour une année aux conditions fixées dans son précédent contrat et d'ajouter à ses attributions, « des travaux complémentaires divers ». Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 3h30 annualisé.

Il tient à souligner que ce contrat pourrait se transformer en un CDI étant donné que Mme PICOT Agnès est embauchée par la commune depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006 soit 7 années et que la réglementation de CDI-sation indique qu'un agent contractuel ou non titulaire peut en bénéficier à compter de six ans de service effectué auprès du même employeur.

Un débat s'en suit.

Après ce débat M. le Maire demande de délibérer sur la CDI-sation de Mme PICOT Agnès.

Après délibération et vote au secret, le conseil municipal par six voix pour, huit voix contre et aucun vote nuls, décide :

- de ne pas CDI-ser Mme PICOT Agnès,
- de renouveler le contrat de Mme Picot Agnès à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014 jusqu'au 28 février 2015, sous réserve de l'accord du centre de gestion du Bas-Rhin, en y ajoutant ses nouvelles attributions,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **D4 – Service « eau » : Complément de délibération transfert complet de la compétence au SDEA**

Suite à la délibération prise lors du conseil municipal en date du 17 juin 2013 et après vérification de la trésorerie de Barr, il s'avère que celle-ci n'est pas complète.

En effet les deux points suivants sont à compléter :

## Commune de MITTELBERGHEIM

### Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2013.

---

- **D'OPÉRER**, s'agissant d'un transfert complet de la compétence eau potable et compte tenu des transferts déjà opérés, le transfert de l'actif et du passif du service Eau potable au SDEA ainsi que les résultats budgétaires à l'exception des restes à recouvrer.
- **DE CEDER** en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature de l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées au profit du SDEA.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité décide :

- De compléter les points comme indiqué ci-dessus

#### **D5 – Union Sportive de Mittelbergheim**

- Convention de location du Club House

M. le Maire soumet le projet de convention aux membres du conseil municipal.

Plusieurs membre du conseil municipal relève des points manquant à la convention, notamment un point sur le matériel électroménager du Club House.

- Décision montant chèque de caution

M. le Maire propose de fixer le montant de la caution à 2 500 €. L'Union Sportive de Mittelbergheim émet une objection à cette somme qui leur paraît élevée et demande de revoir la somme à la baisse, soit 500 €.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité décide :

- De reporter le point concernant l'approbation de la convention de location du Club House à la prochaine séance du conseil municipal,
- De fixer le montant de la caution à 2 500 €

#### **D6 – Participation aménagement rond-point : plan d'amortissement**

M. le Maire informe le conseil municipal que la somme de 50 000 € représentant la participation communale à l'aménagement du rond-point a été payée au Conseil Général du Bas-Rhin. Cette somme étant considérée comme une subvention d'équipement au Département et non une participation financière aux travaux, il est demandé par la trésorerie de Barr d'amortir cette somme.

M. le Maire propose d'amortir cette somme sur 1 an soit 50 000 € sur le budget 2014

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération, par 10 voix pour, 4 voix contre et aucun vote nuls, décide :

- D'amortir la somme de 50 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur 1 an,
- D'imputer la dépense de fonctionnement au compte 6811 et la recette d'investissement au compte 2804132 au budget primitif annuel jusqu'à son amortissement complet.

#### **Divers**

- Association du Musée Viticole de Mittelbergheim : Demande de subvention pour des panneaux de signalétique. Le point sera délibéré lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- Travaux rue de la Montagne : Une réunion a eu lieu avec le SDEA le 16 décembre 2013. Les travaux sont en bonne voie.
- Commission école : il va falloir développer un projet pédagogique. Concernant la demi-journée supplémentaire, le mercredi matin est favorisé par les enseignantes des écoles de Mittelbergheim
- Quelques problèmes de stationnement dans la commune

Mittelbergheim, le 30 décembre 2013  
Le Maire,  
Alfred HILGER